

Paris, le 4 mai 2007

Le Premier Ministre

N° 5215/SG

à

**Mesdames et Messieurs les Ministres
Messieurs les Préfets de région**

Objet : Evaluation des contrats de projets et des programmes européens

P.J. 1 annexe

A l'occasion du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 6 mars 2006, j'ai décidé que la préparation des contrats de projets Etat-régions et celle des programmes européens seraient conduites de façon conjointe afin de disposer d'une stratégie commune.

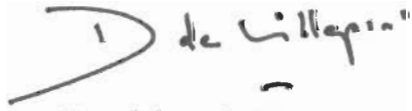
Les objectifs et grands projets retenus avec les partenaires territoriaux pour les contrats de projets et les programmes européens s'inscrivent dans des stratégies de développement partagées, centrées sur la compétitivité, la cohésion sociale et territoriale et l'environnement.

Je souhaite que le suivi et l'évaluation de ces programmes soient renforcés et que les travaux correspondants soient largement diffusés pour favoriser la transparence de l'action publique.

L'évaluation doit susciter les analyses et recommandations nécessaires à la définition du contenu des programmes, à leur pilotage, à leur révision éventuelle et à la préparation des programmes suivants. Elle a vocation à éclairer les choix faits pour améliorer l'efficacité des moyens engagés eu égard aux objectifs fixés aux niveaux européen, national et régional. Elle contribue ainsi à donner plus de cohérence à l'action publique.

L'harmonisation des méthodes d'évaluation entre les programmes européens et les contrats de projets permettra la prise en compte effective des recommandations et la préparation, le moment venu, de la révision des programmes, notamment à mi-parcours.

Je vous remercie de veiller à la bonne application des règles précisées dans l'annexe ci-jointe.



Dominiq de VILLEPIN